

ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST**54 562 électeurs*****District électoral de Saint-Henri-Est–Petite-Bourgogne–
Pointe-Saint-Charles–Griffintown*****29 271 électeurs**

En partant d'un point situé à la triple intersection de la rue Notre-Dame Ouest, du boulevard Robert-Bourassa et de l'autoroute Bonaventure (10); de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le sud-est, les limites Nord-est et Sud-est de l'arrondissement (sur l'autoroute Bonaventure (10), le pont Victoria, le fleuve Saint-Laurent, le chenal séparant l'Île-des-Sœurs et l'île de Montréal, la limite Nord-est du parc Arthur-Therrien et son prolongement dans l'emprise Sud de l'autoroute 15), l'emprise Est de l'avenue Atwater, l'embranchement Est de la voie ferrée traversant le canal de Lachine, ce dernier canal, le prolongement en direction Sud-est du tronçon Sud-ouest de la rue du Square-Sir-George-Étienne-Cartier, cette dernière rue, la rue Saint-Ambroise, la rue De Courcelle, la limite Nord-ouest de l'arrondissement (sur l'autoroute Ville-Marie, la limite municipale avec Westmount, la voie ferrée longeant l'autoroute Ville-Marie, la rue Guy et la rue Notre-Dame Ouest), et ce, jusqu'au point de départ.

District électoral de Saint-Paul–Émard–Saint-Henri-Ouest**25 291 électeurs**

En partant d'un point situé à l'intersection de l'autoroute Ville-Marie (720) et de la rue De Courcelle; de là, successivement, les lignes et les démarcations suivantes : vers le Sud-est, la rue De Courcelle, la rue Saint-Ambroise, le tronçon Sud-ouest de la rue du Square-Sir-George-Étienne-Cartier, le prolongement en direction Sud-est de cette dernière rue, le canal de Lachine, l'embranchement Est de la voie ferrée traversant ce dernier canal, l'emprise Est de l'avenue Atwater, les limites Sud-est, Sud-ouest et Nord-ouest de l'arrondissement, l'autoroute Ville-Marie (720), et ce, jusqu'au point de départ.